

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2531

29 décembre 2009

SOMMAIRE

Asia Biz SA	121442	Mokastar S.A.	121484
Connect You S.à r.l.	121454	Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.	121454
Denlux S.à r.l.	121443	M.S.G. S.A.	121472
Des Mottes Holding S.A.	121483	M.T.I.I. S.à r.l.	121472
Diacom Lux S.à r.l.	121443	Muppen-Studio S.à r.l.	121444
Electro-Cardoso S.à r.l.	121467	Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.	121444
ETCM S. à r.l.	121486	PHM Holdco 7 S.à r.l.	121449
Extensity	121444	PHM Topco 7 S.à r.l.	121477
Future Invest Holding S.A.	121475	Pierso S.à r.l.	121483
Future Invest S.A., SPF	121475	Portlux	121454
Gallery Capital S.A.	121484	Quintiles Luxembourg S. à r.l.	121488
Gare à Toi S.A.	121442	Ribambelle 4 S.à r.l.	121477
Genie Therm s.à r.l.	121472	Sodesoft S.à r.l.	121477
Global Refund Luxembourg S.A.	121488	Solidal International S.A.	121488
Grazielle SA	121453	Soluchaud Sàrl	121442
Guep S.à r.l.	121446	Staff Consulting & Interim S.à r.l.	121484
Hunter's Participations S.A.	121454	Station Capital S.A.	121486
Immo Space S.A.	121446	Stratego Trust	121442
Intersum International S.A.	121474	Tensor Property Investments S.à r.l.	121442
JACDAS s.à r.l.	121464	Thelos S.A.	121486
J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund	121447	Twiddel's Keep S.à r.l.	121454
Koenig Lux S.A.	121443	Ultra Sun, s.à r.l.	121443
La Pergola Vini S.à r.l.	121485	Vision Consultancy S.A.	121443
Libretti HOLDING S.à r.l.	121488	Vodafone Luxembourg S.à r.l.	121447
Mark IV Holdings Finance S.C.S.	121467	Web Investment Corporation S.A.	121484
MILLA S.A., société de gestion de patri- moine familial	121487		

Gare à Toi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.322.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154222/10.

(090186709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Asia Biz SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.380.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 décembre 2009.

SAIL S.a.

Kaiser Alain

Adm. dél.

Référence de publication: 2009154223/13.

(090186484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Soluchaud Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154224/10.

(090186479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Tensor Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154225/10.

(090186480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Stratego Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2009154221/11.

(090186748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Vision Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154227/10.

(090186829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Denlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 123.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009154228/12.

(090186473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Diacom Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 77.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154229/10.

(090186477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Ultra Sun, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 112.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009154232/12.

(090186476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Koenig Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 125.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153996/10.

(090186559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Extensity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.859.

Les comptes annuels au 30 avril 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009154004/13.

(090186488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.695.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009154007/13.

(090186491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Muppen-Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 6, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 149.570.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und neun, am sechzehnten November

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtswohnsitz in Wiltz.

Ist erschienen:

1.- Frau Antoinette FRAITURE, Geschäftsfrau, geboren in Wiltz am 24. November 1960, wohnhaft in 6, rue Leopold Richard, L-9510 Wiltz.

Diese Komparentin, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch die Komparentin und allen Personen, die später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind: Das Betreiben eines Hundesalons, der Verkauf von Tierfutter sowie weiteren Zubehörs für Tiere.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „Muppen-Studio S.à r.l.“ an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wiltz.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf 12.400,00 Euro (zwölftausendvierhundert €) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteilen von je 124,00 € (hundertvierundzwanzig Euro).

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet:

FRAITURE Antoinette, vorbenannt, Hundert Anteile	100
Total Hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden jeweils in bar zu ihrem Nennwert eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von 12.400,00 € zur freien Verfügung steht, so wie es dem verhandelnden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Berücksichtigung von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an nicht Gesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.000.-€.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2010.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9573 Wiltz, rue Michel Thilges 6;
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt: Frau Antoinette FRAITURE, Geschäftsfrau, geboren in Wiltz, am 24. November 1960, wohnhaft in 6, rue Leopold Richard, L-9510 Wiltz.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Fraiture, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 novembre 2009 - WIL/2009/947 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 26. November 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009154108/113.

(090186673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Guep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.058.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2009154144/12.

(090187000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Immo Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.477.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009154241/11.

(090186629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Vodafone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.612.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154233/10.

(090186881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 65.038.

In the year two thousand and nine, on twentieth day of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of J.P. MORGAN MULTI-MANAGER STRATEGIES FUND having its registered office in L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, incorporated pursuant to a notarial deed on 6 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 6th August 1998 number 573, and amended by notarial deed on 30th October 2000, published in the Mémorial C number 871 of 4th December 2000.

The meeting is presided over by Ms Deirdre ECOCK, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Ms. Meav DUFFY, residing in Mullendorf.

The meeting elected as scrutineer Ms. Darina MCGARRY, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- To resolve on the liquidation of the Company.

2.- If item 1. is approved, to appoint Ernst & Young S.A. (Christophe Wintgens), 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg or such other entity or person which the board of directors of the Company may propose at the Meeting, as liquidator and to determine his powers and remuneration. Subject to ensuring equal treatment of shareholders, the liquidator is authorized to pay liquidation proceeds in kind to such shareholders that have specifically consented thereto on such terms as may be determined by the liquidator and submitted to qualifying shareholders for their prior individual consent.

2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the board of the meeting will remain annexed to these Minutes.

3. All shareholders have been given notice of the meeting by means of registered letters sent to their addresses appearing in the register of the shareholders on 30th September 2009 in accordance with the provisions of the articles of the Company.

4. That, according to the attendance list out of 2,203,451.640 shares in issue, 1,346,421 shares are present or represented.

5. That pursuant to Article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present meeting may only validly deliberate on the agenda, if at least 50% of the issued share capital is represented.

6. That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting, with 1,296,662 votes for, 1,364 votes against and 48,395 votes abstaining, decides a dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of this date.

Second resolution

The meeting with 1,296,662 votes for, 1,364 votes against and 48,395 votes abstaining, decides to appoint ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, represented by Mr. Christophe Wintgens, as liquidator in relation to the liquidation of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Subject to ensuring equal treatment of shareholders, the liquidator is authorized to pay liquidation proceeds in kind to such shareholders that have specifically consented thereto on such terms as may be determined by the liquidator and submitted to qualifying shareholders for their prior individual consent.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the bureau of the extraordinary general meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de J.P. MORGAN MULTI-MANAGER STRATEGIES FUND, société ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 573 du 6 août 1998, et modifiés suivant acte notarié en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial numéro 871 du 4 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Deirdre ECOCK, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Meav DUFFY, demeurant à Mullendorf.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Darina MCGARRY, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société

2. Si le point 1 est approuvé, de nommer Ernst & Young S.A. (Christophe Wintgens,) 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, ou toute autre entité ou personne que le Conseil proposera à l'AGE, comme liquidateur et de déterminer ses pouvoirs et rémunération. Pour assurer le traitement égalitaire des actionnaires, le liquidateur est autorisé à payer les produits de la liquidation en nature aux actionnaires qui ont spécialement donné leur accord, aux termes qui seront déterminés par le liquidateur et soumis au consentement préalable des actionnaires.

2. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal.

3. Tous les actionnaires ont été informés de cette assemblée par voie de lettres recommandées envoyées à l'adresse mentionnée au registre des actionnaires le 30 septembre 2009 en conformité avec les dispositions des statuts de la Société.

4. Qu'il apparaît de la liste de présence que sur 2.203.451,640 actions en circulation, 1.346.421 actions sont présentes ou représentées.

5. Que conformément à l'Article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, la présente assemblée ne peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour que si au moins la moitié du capital social est représentée.

6. Que par conséquent, la présente assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, avec 1.296.662 voix pour, 1.364 voix contre et 48.395 abstentions, décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée avec 1.296.662 voix pour, 1.364 voix contre et 48.395 abstentions, décide de nommer liquidateur:

ERNST & YOUNG S.A, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, représentée par Monsieur Christophe Wintgens.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Pour assurer le traitement égalitaire des actionnaires, le liquidateur est autorisé à payer les produits de la liquidation en nature aux actionnaires qui ont spécialement donné leur accord, aux termes qui seront déterminés par le liquidateur et soumis au consentement préalable des actionnaires.

Aucun point restant n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ECOCK, M. DUFFY, D. MCGARRY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2009. Relation: LAC/2009/28900. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009154165/128.

(090186622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

PHM Holdco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.066.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PHM Topco 7 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 147.049;

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on the twenty seventh day of November 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company PHM Holdco 7 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 145.066, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 27

February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 648 dated 25 March 2009 (the "Company").

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the existing par value of the shares to a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

3. Creation of 2 (two) Classes of shares (Class A and Class B) and allotment of the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares to the Class A.

4. Increase of the share capital by an amount of EUR 287,500.- (two hundred eighty-seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to EUR 300,000.- (three hundred thousand euros) by the creation and issue of 187,500 (one hundred eighty-seven thousand five hundred) new Class A shares and 100,000 (one hundred thousand) new Class B shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro).

5. Subscription and payment of the new shares.

6. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

7. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

8. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company.

9. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the existing par value of the shares to a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create 2 (two) Classes of shares (Class A and Class B) and to allot the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares to the Class A.

Fourth resolution

The corporate capital of the Company is increased by EUR 287,500.- (two hundred eighty-seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 300,000.- (three hundred thousand euros) by the creation and issue of 187,500 (one hundred eighty-seven thousand five hundred) new Class A shares and 100,000 (one hundred thousand) new Class B shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro).

All the new shares have been entirely subscribed by PHM Topco 7 S.à r.l., prenamed, and they have been paid-up for their nominal value by contribution in cash, so that from now on the amount of EUR 287,500.- (two hundred eighty-seven thousand five hundred euros) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 300,000.- (three hundred thousand euros), represented by 200,000 (two hundred thousand) Class A shares and 100,000 (one hundred thousand) Class B shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro) and which such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid-up. "

Sixth resolution

Article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** Save as otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Seventh resolution

Article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder (s), in accordance with the provisions set forth in these Articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth hereafter, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Capital Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class A shares, and

(ii) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Income Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class B shares.

"Income Gains" represents all amounts that would be treated as taxable income for the purposes of the UK Income Tax Acts (as defined in section 831 of the UK Income and Corporation Taxes Act 1988 or successive legislation) if it arose to an individual resident, ordinarily resident and domiciled in the UK.

"Capital Gains" represents all amounts other than Income Gains."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand three hundred euro (2,300.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

PHM Topco 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.049,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration en date du vingt-sept novembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PHM Holdco 7 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.066, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence

à Sanem, en date du 27 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 648 en date du 25 mars 2009 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 1,- (un euro).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

3. Création de 2 (deux) classes de parts sociales (Classe A et Classe B) et affectation des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes à la Classe A.

4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 287.500,- (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par la création et l'émission de 187.500 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de Classe A et 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

5. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 18 des statuts de la Société.

9. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 1,- (un euro).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide de créer 2 (deux) classes de parts sociales (Classe A et Classe B) et d'affecter les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes à la Classe A.

Quatrième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 287.500,- (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par la création et l'émission de 187.500 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de Classe A et 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par PHM Topco 7 S.à r.l., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale en numéraires, de sorte que le montant de EUR 287.500,- (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) parts sociales de Classe A et 100.000 (cent mille) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'article 8 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

Septième résolution

L'article 18 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions des Statuts.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Capital Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe A, et

(ii) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Income Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe B.

"Income Gains" représente tout montant qui serait considéré comme revenu soumis à impôts pour les besoins des UK Income Tax Acts (tels que définis dans la section 831 du UK Income and Corporation Taxes Act 1988 ou toute législation successive) en cas d'une personne physique, ordinairement résidente et domiciliée au Royaume-Uni.

"Capital Gains" représente tout montant autre que les Income Gains."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Chantrain, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009 Relation: LAC/2009/51243 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154160/219.

(090187275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Grazielle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 novembre 2009

Sixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Claude SCHMITZ de son poste de Président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Bertrand WEISGERBER, né le 24/9/1954 à Neuilly-sur-Seine (France), administrateur de sociétés et résident à Liam BAO, Apartment 5, 19A, Xingfucun, Zhong Lu, Chaoyang, District 100 027 Beijing, Chine, en tant que nouvel administrateur et nouveau Président du Conseil d'Administration de la société

avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de la société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAZIELLE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009154315/21.

(090186811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Hunter's Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.231.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154324/10.

(090187046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Connect You S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 125, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 90.010.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154323/10.

(090187042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Twiddel's Keep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3560 Dudelange, 1, rue des Saules.

R.C.S. Luxembourg B 100.978.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154322/10.

(090187041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Portlux, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Merttert, Port de Merttert.

R.C.S. Luxembourg B 6.966.

Der Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes

- Herrn Hans Dieter FUCHS, wohnhaft in 5, Koppelweg, D-44229 Dortmund vom 25. April 2002 wird angenommen.
Luxembourg, den 02.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154321/10.

(090187219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.701.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MONARCH MASTER FUNDING 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Elisabeth Coureault, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, on November 5, 2009,

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may purchase debt of companies which may include, but is not limited to, bank loans, public and private corporate bonds, trade claims, equity securities received in connection with debt restructurings and certain types of special situation investments. To a lesser degree, the Company may also purchase public and direct equity acquired through direct purchase. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) in registered form, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased through the issuance of Class A Ordinary Shares, class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares), class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares), class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares) and class E ordinary shares (the Class E Ordinary Shares), or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers

7.1. The Company is managed by two or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office and shall designate each manager as either a "Class A Manager" or a "Class B Manager". The Company shall have at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The Class A Managers and Class B Managers constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members (provided such majority includes at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented (provided such majority includes at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager). The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Manager Circular Resolutions can only be utilised to resolve on urgent matters.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been validly delegated.

Art. 9. Sole manager

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions

11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature,

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on the thirty-first (31) of December, 2010.

Subscription and Payment

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.a r.l., represented as stated above, subscribes to one hundred and twenty-five (125) Class A Ordinary Shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Josiah Rotenberg, born on 30 November 1970 in Boston, Massachusetts, USA, professionally residing at Jerusalem Technology Park, Building 8, Third floor, Manhat, Jerusalem, Israel, as a Manager A of the Company;
 - b) Michael Weinstock, born on 19 July 1960 in Newark, New Jersey, USA, professionally residing at 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA, as a Manager A of the Company;
 - c) Cedric Carnoye, born on 14 September 1982 in Charleroi (Belgium), professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a Manager B of the Company;
 - d) Hugo Froment, born on 22 February 1974 at Laxou (France), professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a Manager B of the Company; and
 - e) Gérard Birchen, born on 13 December 1963 in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a Manager B of the Company.
2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour de novembre,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500.- EUR et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Elisabeth Coureault, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 5 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut acquérir des dettes de sociétés pouvant inclure, mais sans être limité à, des prêts bancaires, des obligations de sociétés privées ou publiques, des créances commerciales, des participations reçues en relation avec des restructurations de dettes et certaines situations particulières d'investissement. A un degré moindre, la Société peut acquérir des participations publiques ou privées acquises par un achat direct. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté par l'émission de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B), de parts sociales ordinaires de catégorie C (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C), de parts sociales ordinaires de catégorie D (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D) et de parts sociales ordinaires de catégorie E (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E), ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat et qui désigne chaque gérant en tant que «Gérant de Catégorie A» ou «Gérant de Catégorie B». La Société doit avoir au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (à condition qu'une telle majorité inclue au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (à condition qu'une telle majorité inclue au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B). Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les Résolutions Circulaires des Gérants ne peuvent être utilisées qu'en cas d'urgence.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(i) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(iii) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(iv) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(v) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(vi) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vii) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(viii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre 2010.

Souscription et Libération

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,- EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Josiah Rotenberg, né le 30 novembre 1970 à Boston, Massachusetts, USA, avec adresse professionnelle à Jérusalem Technology Park, Building 8, Third floor, Manhat, Jérusalem, Israël, en tant que Gérant de Catégorie A;

b) Michael Weinstock, né le 19 juillet 1960 à Newark, New Jersey, USA, avec adresse professionnelle au 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, en tant que Gérant de Catégorie A;

c) Cedric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi (Belgique), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B;

d) Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou (France), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B;

e) Gérard Birchen, né le 13 décembre 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E.COUREAULT, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50005. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009155285/519.

(090188832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

JACDAS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 149.664.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Xavier JACQUES, commerçant, né à Mukedi (RD Congo) le 03 mai 1953, demeurant à L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie, et

2. Madame Catherine DASSARGUES, employée privée, née à Etterbeek, Belgique, le 24 décembre 1954, épouse de Monsieur Xavier JACQUES, demeurant à L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «JACDAS s.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Foetz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le capital social est fixé à € 377.500,- (TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en cent (100) parts sociales de € 3.775,- (TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ €1.500,-.

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont souscrites comme suit:

- M. Xavier JACQUES, préqualifié:	50 parts sociales
- Mme Catherine DASSARGUES, préqualifiée:	50 parts sociales
total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par les comparants par les apports en nature suivants, soit la totalité des actions, respectivement parts sociales, détenues par eux dans les sociétés suivantes:

- 1. La société de droit luxembourgeois JACTAL S.A., avec siège à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Zone Industrielle, RCSL B 22.502, soit:

- 500 actions détenues par Monsieur Xavier JACQUES, et
- 500 actions détenues par Madame Catherine DASSARGUES,

Ces mille (1000) actions représentant ensemble l'intégralité du capital de la société JACTAL S.A.

- 2. La société à responsabilité COCED, avec siège à L-3895 FOETZ, rue de l'Industrie, RCSL B 79.487, soit:

- 250 parts sociales détenues par Monsieur Xavier JACQUES,

et

- 250 parts sociales détenues par Madame Catherine DASSARGUES,

Ces apports étant soumis aux conditions suivantes:

1. Les actions/parts sociales apportées sont entièrement libérées,
2. Les fondateurs sont les seuls propriétaires des actions/parts sociales apportées et ont le droit d'en disposer librement,
3. Aucune des actions/parts sociales n'ont été affectées à la garantie d'une quelconque obligation et ne sont donc sujettes à aucune sûreté.

La valeur des actions de la société JACTAL S.A. et des parts de la société COCED a fait l'objet d'une évaluation par les soins de la Fiduciaire Cabexco s.à r.l. ainsi qu'il résulte d'un rapport signé par Monsieur Olivier MURRU, expert-comptable et Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable en date du 27 novembre 2009.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
- 2) La société sera gérée par un gérant:

Monsieur Xavier JACQUES, commerçant, né à Mukedi (RD Congo) le 03 mai 1953, demeurant à L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: X. JACQUES, C. DASSARGUES, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} décembre 2009. Relation: CAP/2009/4190. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Capellen, le 4 décembre 2009.

Référence de publication: 2009155286/127.

(090188337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Electro-Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 21, Letzebuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.653.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155065/10.

(090187992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Mark IV Holdings Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.400.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of the month of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en Commandite simple Mark IV Holdings Finance S.C.S (the "Company") having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, incorporated on 21 June 1999 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-664 of 2 September 1999. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 4 December 2004 by deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial, Nr. C-983 of 4 November 2005.

The meeting was presided over by Mr Konstantinos ALEXOPOULOS, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in issue were present or represented at the present meeting.

III. All shareholders present or represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

A. Insertion of a new last paragraph in article 6 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) so as to read:

"The partners hereby consent to the pledging of all shares held by them in the Company in favor of J. P. Morgan Europe Limited and JPMorgan Chase Bank, N.A. (as the case may be) or any of their successors or assignees, in their capacity as security agent under various pledge agreements, which the Company shall become a party to."

B. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to read:

"All the shares of Commandité are held by Mark IV Holdings, LLC, a limited liability company, with registered office at One Town Center, Jones James Audubon Parkway, Amherst, NY 14226-0810 U.S.A., or by any person who will have appropriated, been attributed, or otherwise acquired the shares of Commandité pursuant to the enforcement of a pledge over such shares."

C. Insertion of a new last paragraph in article 9 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 9 remaining unchanged) so as to read:

"Until the enforcement of a pledge over the shares of Commandité, the pledgee shall not incur any liability as Commandité."

D. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company so as to read:

"The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner or by the resignation or removal of the Commandité."

E. Insertion of new article 12bis in the articles of association of the Company so as to read:

"In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles of incorporation, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content."

F. Insertion of a second paragraph in article 15 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 15 remaining unchanged) so as to read:

"The statutory manager may be removed by the unanimous decision of the partners."

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted unanimously:

First resolution

The general meeting resolved to insert a new last paragraph in article 6 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) so as to read as follows:

"The partners hereby consent to the pledging of all shares held by them in the Company in favor of J.P. Morgan Europe Limited and JPMorgan Chase Bank. N.A. (as the case may be) or any of their successors or assignees, in their capacity as security agent under various pledge agreements, which the Company shall become a party to."

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"All the shares of Commandité are held by Mark IV Holdings, LLC, a limited liability company, with registered office at One Town Center, Jones James Audubon Parkway, Amherst, NY 14226-0810 U.S.A., or by any person who will have appropriated, been attributed, or otherwise acquired the shares of Commandité pursuant to the enforcement of a pledge over such shares."

Third resolution

The general meeting resolved to insert a new last paragraph in article 9 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 9 remaining unchanged) so as to read as follows:

"Until the enforcement of a pledge over the shares of Commandité, the pledgee shall not incur any liability as Commandité."

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner or by the resignation or removal of the Commandité."

Fifth resolution

The general meeting resolved to insert a new article 12bis in the articles of association of the Company so as to read as follows:

"In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles of incorporation, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content."

Sixth resolution

The general meeting resolved to insert a second paragraph in article 15 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 15 remaining unchanged) so as to read as follows:

"The statutory manager may be removed by the unanimous decision of the partners."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en Commandité simple Mark IV Holdings Finance S.C.S (the "Company") ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, constituée le 21 juin 1999 suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° C-664 du 2 septembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 décembre 2004 suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial, n° C-983 du 4 novembre 2005.

L'assemblée était présidée par Monsieur Mr Konstantinos ALEXOPOULOS, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et

le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions étaient présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

A. Insertion d'un nouveau dernier paragraphe dans l'article 6 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de l'article 6 restant inchangées) de sorte à lire ce qui suit:

"Par la présente, les associés consentent à donner toutes les parts sociales qu'ils détiennent dans la Société en gage en faveur de J.P. Morgan Europe Limited et JPMorgan Chase Bank, N.A. (le cas échéant) ou tout successeur ou cessionnaire, en leur qualité d'agent de sûreté en vertu de différents contrats de gage, auxquels la Société sera partie contractante."

B. Modification de l'article 7 des statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

"L'ensemble des parts de Commandité est détenu par Mark IV Holdings, LLC, une limited liability company, ayant son siège social à One Town Center, Jones James Audubon Parkway, Amherst, NY 14226-0810 U.S.A. ou par toute personne qui en aura pris possession, se sera vu attribuer, ou aura autrement acquis les parts de Commandité suite à la réalisation du gage sur ces parts." Insertion d'un nouveau dernier paragraphe dans l'article 9 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de l'article 9 restant inchangées) de sorte à lire ce qui suit:

"Jusqu'à la réalisation du gage sur les parts de Commandité, le détenteur du gage ne supporte aucune responsabilité comme Commandité."

D. Modification de l'article 10 des statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

"Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés, ni la démission ou la révocation de l'associé Commandité ne mettent fin à la Société."

E. Insertion d'un nouvel article 12bis dans les statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

"En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux. Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. La convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication de chaque gérant. La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu."

F. Insertion d'un nouveau dernier paragraphe dans l'article 15 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de l'article 15 restant inchangées) de sorte à lire ce qui suit:

"Le gérant statutaire peut être révoqué par décision unanime des associés"

Après l'approbation par l'assemblée générale de ce qui précède, les résolutions ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 6 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de l'article 6 restant inchangées) de sorte à lire ce qui suit:

"Par la présente, les associés consentent à donner toutes les parts sociales qu'ils détiennent dans la Société en gage en faveur de J.P. Morgan Europe Limited et JPMorgan Chase Bank, N.A. (le cas échéant) ou tout successeur ou cessionnaire, en leur qualité d'agent de sûreté en vertu de différents contrats de gage, auxquels la Société sera partie contractante."

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

"L'ensemble des parts de Commandité est détenu par Mark IV Holdings, LLC, une limited liability company, ayant son siège social à One Town Center, Jones James Audubon Parkway, Amherst, NY 14226-0810 U.S.A. ou par toute personne qui en aura pris possession, se sera vu attribuer, ou aura autrement acquis les parts de Commandité suite à la réalisation du gage sur ces parts."

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 9 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de l'article 9 restant inchangées) de sorte à lire ce qui suit:

"Jusqu'à la réalisation du gage sur les parts de Commandité, le détenteur du gage ne supporte aucune responsabilité comme Commandité."

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

"Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés, ni la démission ou la révocation de l'associé Commandité ne mettent fin à la Société."

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'insérer un nouvel article 12bis dans les statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

"En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance."

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux. Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. La convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication de chaque gérant. La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu."

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 15 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de l'article 15 restant inchangées) de sorte à lire ce qui suit:

"Le gérant statutaire peut être révoqué par décision unanime des associés"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute nature devant être supportés par la Société sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais prend acte que, à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Alexopoulos, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. LAC/2009/48391. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009154541/276.

(090187416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

M.T.I.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 81.999.

Luxembourg International Consulting SA ayant son siège social 4 avenue Pescatore L-2324 Luxembourg a cédé par contrat de cession ses 75 parts sociales détenues dans la société à Monsieur Rosetti Giorgio né le 26/03/1948 à Piacenza Italie et résident Via Ferdinando Borbone 45 à Piacenza I-29100 en date du 02/12/2009.

Malaka International SA ayant son siège social 4 avenue Pescatore L-2324 Luxembourg a cédé par contrat de cession ses 25 parts sociales détenues dans la société à Monsieur Rosetti Giorgio né le 26/03/1948 à Piacenza Italie et résident Via Ferdinando Borbone 45 à Piacenza I-29100 en date du 02/12/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009154595/17.

(090187293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

M.S.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 99.997.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire
tenue au siège social le 8 décembre 2009*

Décisions

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée «Fiduciaire Jos Thill S.à r.l.» inscrite au RC Diekirch sous le numéro B 94.335, avec siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf de sa fonction de commissaire aux comptes à partir du 4 décembre 2009.

L'assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration de mandater GESTALUX S.A. avec siège social à 11, cité Thiergart, L-9807 HOSINGEN comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat est illimité.

Signature.

Référence de publication: 2009154596/17.

(090187798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Genie Therm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 117.575.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1) Monsieur Enrico CADINU, gérant de société, demeurant à B-6750 Musson, 52A, rue Firmin Dieudonné;

2) Monsieur Kenny CADINU, étudiant, demeurant à B-6750 Musson, 52A, rue Firmin Dieudonné;

ici représenté par Monsieur Enrico Cadinu, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 12 novembre 2009;

3) La société anonyme "EAB Finances S.A.", ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.508,

ici représentée par Monsieur Michel ZOZAYA, directeur technique,

demeurant à F-94400 Vitry sur Seine, 107, rue Edith Cavell,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 17 novembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré au soussigné notaire qu'ils sont actuellement les seuls associés de la société à responsabilité limitée "GENIE THERM s.à r.l.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, commune de Koerich, 9, rue des Trois Cantons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.575, constituée en tant que société anonyme suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1763 du 21 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, avec transformation en société à responsabilité limitée sous sa dénomination actuelle et avec refonte des statuts, suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 47 du 9 janvier 2009, dont le capital social est fixé à VINGT-QUATRE MILLE Euros (EUR 24.000,-), représenté par QUARANTE-HUIT (48) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS Euros (EUR 500,-) chacune, entièrement libéré.

Ceci dit, les associés comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont déclaré vouloir se réunir à l'instant même en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, de: L-8399 Windhof/Koerich, 9, rue des Trois Cantons, à: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

Deuxième résolution

Afin de mettre l'article 2 des statuts en concordance avec le transfert de siège intervenu, les associés décident de modifier le premier alinéa de cet article qui sera désormais libellé comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

Troisième résolution

Les associés décident de confier l'administration de la société à un conseil de gérance, et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts, relatif à la nomination, aux pouvoirs et aux tâches spécifiques des gérants, qui sera désormais libellé comme suit:

" **Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant ne doit pas obligatoirement être associé. Le ou le gérants seront à tout moment révocables.

Tout ce qui n'est pas expressément de la compétence de l'assemblée générale des associés de par la loi ou par les présents statuts sera de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents ainsi que la durée et les autres conditions de leurs mandats.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société."

121474

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant, Monsieur Michel ZOZAYA, directeur technique, né à Houilles (F) le 1^{er} février 1960, demeurant à F-94400 Vitry sur Seine, 107, rue Edith Cavell, ici présent et ce acceptant, lequel exercera la fonction de gérant administratif ou gérant de catégorie B.

Monsieur Enrico Cadinu continuera à exercer la fonction de gérant technique, ou gérant de catégorie A.

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer la date de clôture de l'exercice social dorénavant au 31 août de chaque année, et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année."

Par dérogation, l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 s'est terminé le 31 août 2009.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Cadinu, M. Zozaya, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2009. LAC/2009/48874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009154661/80.

(090187569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Intersum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 79.748.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Natacha HAINAUX, comptable, demeurant professionnellement au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Anglo Nordic Limited, une société ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 270088, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme "INTERSUM INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.748, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 26 juillet 2001;

- que le capital social de la société "INTERSUM INTERNATIONAL S.A." s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR), entièrement libérées;

- que Anglo Nordic Limited, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 octobre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 octobre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à Global Assurance S.A., ayant son siège social à 11, avenue Guillaume, B.P. 1066, L-1010 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HAINAUX et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47356. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009154656/53.

(090187498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Future Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Future Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.499.

L'an deux mille neuf.

Le dix novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FUTURE INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 47.499,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 33 3 du 12 septembre 1994,

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.250.000,-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions d'une valeur nominale de MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 24 août 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 632 du 13 août 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en FUTURE INVEST S.A., SPF. Modification de l'article 1, 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de FUTURE INVEST S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Suit la traduction en langue allemande de la modification statutaire:

Art. 2. "Der Zweck der Gesellschaft umfasst den Erwerb, das Halten, das Verwalten und Erzielen von Finanzanlagen wie in Artikel 2 des Gesetzes über Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen vom 11. Mai 2007 definiert, mit Ausnahme jeglicher gewerblichen Tätigkeit.

Unter Finanzanlagen im Sinne des oben genannten Gesetzes werden verstanden:

- (i) finanzielle Instrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge, und
- (ii) Bargeld und Aktiva, unter welcher Natur sie auch immer verbucht seien.

Die Gesellschaft darf Gesellschaftsanteile nur halten, wenn eine Einflussnahme auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaft ausgeschlossen ist.

Die Gesellschaft kann weiterhin Hypotheken gewähren, Kredite mit oder ohne Garantie aufnehmen oder für andere natürliche oder juristische Personen bürgen im Einklang mit der jeweils anwendbaren Gesetzgebung."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FUTURE INVEST S.A., SPF, de sorte que le premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des

Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. "Il existe une société anonyme, sous la dénomination de FUTURE INVEST S.A., SPF."

Suit la traduction en langue allemande de la modification statutaire:

Art. 1. Erster Absatz. "Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung: FUTURE INVEST S.A., SPF."

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 333 du 12 septembre 1994), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 3 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009154676/103.

(090188107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Sodesoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 29, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 84.638.

Les comptes abrégés annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154582/10.

(090187797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Ribambelle 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.126.

Cession de parts sociales

Suite à une cession de parts en date du 3 décembre 2009 entre Madame Véronique Damsin et DB Projects Sàrl, et à une cession de parts en date du 3 décembre 2009 entre Monsieur Eric Breckler et DB Projects Sàrl

le capital social se répartit de la façon suivante:

DB Projects Sàrl	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009154586/14.

(090187288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

PHM Topco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.049.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pamplona Capital Partners II LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George

Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner Pamplona Equity Advisors II Ltd; here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on the twenty sixth day of November 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company PHM Topco 7 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 147049, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 1st July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1464 dated 29 July 2009 (the "Company").

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a par value of EUR 0,01.- (one cent) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the existing par value of the shares to a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.
2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.
3. Creation of 13 (thirteen) Classes of shares (Class A to Class M) and allotment of the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares to the Class A.
4. Increase of the share capital by an amount of EUR 44,500.- (forty-four thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to EUR 57,000.- (fifty-seven thousand euros) by the creation and issue of 32,500 (thirty-two thousand five hundred) new Class A shares, 1,000 (one thousand) new Class B shares, 1,000 (one thousand) new Class C shares, 1,000 (one thousand) new Class D shares, 1,000 (one thousand) new Class E shares, 1,000 (one thousand) new Class F shares, 1,000 (one thousand) new Class G shares, 1,000 (one thousand) new Class H shares, 1,000 (one thousand) new Class I shares, 1,000 (one thousand) new Class J shares, 1,000 (one thousand) new Class K shares, 1,000 (one thousand) new Class L shares and 1,000 (one thousand) new Class M shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro).
5. Subscription and payment of the new shares.
6. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.
7. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.
8. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company.
9. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company.
10. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the existing par value of the shares to a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create 13 (thirteen) Classes of shares (Class A to Class M) and to allot the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares to the Class A.

Fourth resolution

The corporate capital of the Company is increased by EUR 44,500.- (forty-four thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 57,000.- (fifty-seven thousand euros) by the creation and issue of 32,500 (thirty-two thousand five hundred) new Class A shares, 1,000 (one thousand) new Class B shares, 1,000 (one thousand) new Class C shares, 1,000 (one thousand) new Class D shares, 1,000 (one thousand) new Class E shares, 1,000 (one thousand) new Class F shares, 1,000 (one thousand) new Class G shares, 1,000 (one thousand) new Class H shares, 1,000 (one thousand) new Class I shares, 1,000 (one thousand) new Class J

shares, 1,000 (one thousand) new Class K shares, 1,000 (one thousand) new Class L shares and 1,000 (one thousand) new Class M shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro). All the new shares have been entirely subscribed by Pamplona Capital Partners 11 LP, prenamed, and they have been paid-up for their nominal value by contribution in cash, so that from now on the amount of EUR 44,500.- (forty-four thousand five hundred euros) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 57,000.- (fifty-seven thousand euros), represented by 45,000 (forty-five thousand) Class A shares, 1,000 (one thousand) Class B shares, 1,000 (one thousand) Class C shares, 1,000 (one thousand) Class D shares, 1,000 (one thousand) Class E shares, 1,000 (one thousand) Class F shares, 1,000 (one thousand) Class G shares, 1,000 (one thousand) Class H shares, 1,000 (one thousand) Class I shares, 1,000 (one thousand) Class J shares, 1,000 (one thousand) Class K shares, 1,000 (one thousand) Class L shares and 1,000 (one thousand) Class M shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro) and which such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

Article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** Save as otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Seventh resolution

Article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s), in accordance with the provisions set forth in these Articles."

Eighth resolution

Article 19 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 19.** Interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth hereafter, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2009, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2009 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class B shares, (ii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2010, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2010 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class C shares, (iii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2011, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2011 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class D shares, (iv) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2012, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2012 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class E shares, (v) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2013, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2013 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class F shares, (vi) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2014, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2014 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class G shares,

(vii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2015, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2015 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class H shares, (viii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2016, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2016 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class I shares, (ix) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2017, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2017 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class J shares, (x) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2018, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2018 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class K shares, (xi) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2019, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2019 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class L shares, (xii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2020, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2020 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class M shares, and (xiii) all other amounts to be distributed to the shareholder(s) shall be allocated in their entirety to the holders of Class A shares ".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (1,700.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Pamplona Capital Partners II LP, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant par son general partner Pamplona Equity Advisors II Ltd,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration en date du vingt-six novembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PHM Topco 7 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147049, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1464 en date du 29 juillet 2009 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 1,- (un euro).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

3. Création de 13 (treize) classes de parts sociales (Classe A à Classe M) et affectation des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes à la Classe A.

4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 44.500,- (quarante-quatre mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à EUR 57.000,- (cinquante-sept mille euros) par la création et l'émission de 32.500 (trente-deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales de Classe A, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe B, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe C, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe D, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe E, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe F, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe G, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe H, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe I, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe J, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe K, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe L et 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe M, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

5. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 18 des statuts de la Société.

9. Modification de l'article 19 des statuts de la Société.

10. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 1,- (un euro).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide de créer 13 (treize) classes de parts sociales (Classe A à Classe M) et d'affecter les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes à la Classe A.

Quatrième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 44.500,- (quarante-quatre mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 57.000,- (cinquante-sept mille euros) par la création et l'émission de 32.500 (trente-deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales de Classe A, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe B, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe C, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe D, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe E, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe F, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe G, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe H, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe I, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe J, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe K, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe L et 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe M, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Pamplona Capital Partners II LP, préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale en numéraires, de sorte que le montant de EUR 44.500,- (quarante-quatre mille cinq cents euros) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 57.000,- (cinquante-sept mille euros), représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) parts sociales de Classe A, 1.000 (mille) parts sociales de Classe B, 1.000 (mille) parts sociales de Classe C, 1.000 (mille) parts sociales de Classe D, 1.000 (mille) parts sociales de Classe E, 1.000 (mille) parts sociales de Classe F, 1.000 (mille) parts sociales de Classe G, 1.000 (mille) parts sociales de Classe H, 1.000 (mille) parts sociales de Classe I, 1.000 (mille) parts sociales de Classe J, 1.000 (mille) parts sociales de Classe K, 1.000 (mille) parts sociales de Classe L et 1.000 (mille) parts sociales de Classe M, d'une valeur nominale de EUR L, (un euro) chacune, et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'article 8 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

Septième résolution

L'article 18 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions des Statuts."

Huitième résolution

L'article 19 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2009, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2009 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe B, (ii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2010, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2010 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe C, (iii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2011, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2011 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe D, (iv) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2012, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2012 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe E, (v) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2013, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2013 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe F, (vi) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2014, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2014 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe G, (vii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2015, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2015 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe H, (viii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2016, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2016 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe I, (ix) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2017, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2017 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe J, (x) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2018, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2018 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe K, (xi) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2019, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2019 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe L, (xii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2020, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2020 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe M, et (xiii) tout autre montant à distribuer aux associés sera alloué intégralement aux détenteurs de parts sociales de Classe A."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Chantrain, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 01 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51244. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009154668/300.

(090187554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Des Mottes Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.415.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 novembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009154603/22.

(090188003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pierso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.527.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 7 décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009154589/17.

(090188024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Web Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 79.053.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2009 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009154543/15.

(090188094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Gallery Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.913.

Extrait des résolutions du 4 décembre 2009

L'assemblée générale des actionnaires a accepté la démission de Mme Michel le Senecal de Fonseca de sa fonction d'administratrice de la société avec effet au 4 décembre 2009.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Gallery Capital S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009154429/14.

(090186894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Mokastar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelage.
R.C.S. Luxembourg B 67.692.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2009 que:

- Monsieur Yves Dimofski, né le 11 juillet 1956 à Sarreguemines (France), demeurant au 239, route d'Arlon à L-8011 Strassen a été nommé administrateur-délégué de la société en remplacement de Madame Andrée Kuhn décédée, pour une durée indéterminée.
- Madame Michèle Dimofski, né le 20 février 1934 à Sarreguemines (France), demeurant au 85, rue de Woustviller à F-57200 Sarreguemines (France) a été nommée administrateur de la société en remplacement de Madame Andrée Kuhn décédée, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature
Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009154457/19.

(090187165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Staff Consulting & Interim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 45.732.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154421/9.

(090187233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

La Pergola Vini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.132.

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LA PERGOLA VINI S.à r.l.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2583 du 22 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2583 du 22 octobre 2008.

L'assemblée se compose de ses associés actuels, à savoir:

1. Monsieur Rocco VIGLIOTTI, commerçant, né à Banzi (Italie), le 1^{er} avril 1934, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.

2. Monsieur Fabio MISCI, commerçant, né à Pergola/PU (Italie), le 29 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.

3. Madame Simona FRONZI, employée privée, née à Pergola/PU (Italie), le 25 avril 1967, demeurant à Pergola, Via Monte Acuto 20,

Ici représentée par Monsieur Fernando Marchetti, demeurant à Pergola Via Mezzanotte 18,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

4. Madame Simone FRANK, née à Luxembourg, le 8 février 1971, demeurant à L-8211 Mamer, 87A, route d'Arlon.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, ont requis le notaire d'exposer ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant convention de cession de parts sociales sous seing privé, conclue à Luxembourg, le 13 octobre 2009, Monsieur Fernando MARCHETTI, entrepreneur, demeurant à Pergola Via Mezzanotte 18, a cédé à Madame Simone FRANK, prénommée, vingt-cinq (25) parts sociales dans la société "LA PERGOLA VINI S. à r.l.," prédésignée, pour le prix de EUR 3.500,- (trois mille cinq cents euros).

Ladite convention de cession de parts sociales, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la cession de parts sociales ci-avant documentée.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Rocco VIGLIOTTI, commerçant, né à Banzi (Italie), le 1 ^{er} avril 1934, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig, vingt-cinq parts sociales	25
2. Monsieur Fabio MISCI, commerçant, né à Pergola/PU (Italie), le 29 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig, vingt-cinq parts sociales	25
3. Madame Simona FRONZI, employée privée, née à Pergola/PU (Italie), le 25 avril 1967, demeurant à Pergola, Via Monte Acuto 20, vingt-cinq parts sociales	25
4. Madame Simone FRANK, née à Luxembourg, le 8 février 1971, demeurant à L-8211 Mamer, 87A, route d'Arlon, vingt-cinq parts sociales	25
TOTAL: cent parts sociales	100"

Ensuite - Monsieur Fabio MISCI, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de ladite société "LA PERGOLA VINI S. à r.l." déclare accepter au nom et pour compte de la société, la convention de cession de parts sociales dressée sous seing privé en date du 13 octobre 2009, et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. VIGLIOTTI, F. MISCI, F. MARCHETTI, S. FRANK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48418. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009154647/66.

(090187465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Station Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154579/9.

(090187482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Thelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.520.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue au siège social le 4 décembre 2009*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Diane PARLETTE de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Carlo MASTRANGELO, né le 1^{er} juillet 1972 à CH-Genève, demeurant à I-21013 Gallarate, Via San Rollo n. 35

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pour THELOS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154581/17.

(090187809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

ETCM S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.824.

L'an deux mille neuf.

Le dix novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel SALVESTRINI, technicien, né à Thionville, le 3 décembre 1970, demeurant à F-57100 Thionville, 60, rue d'Angevillers;

2.- La société GARDULA INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilot Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B64.897, ici représentée par:

Monsieur Guy GARDULA, chef d'entreprise, demeurant à Ehlerange, Zone Industrielle ZARE, agissant en sa qualité de président du conseil d'administration et

- Madame Brigitte JOUAVILLE, épouse GARDULA, chef d'entreprise, demeurant à Ehlerange, Zone Industrielle ZARE, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée ETCM S. à r.l., avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.824,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 726 du 21 juillet 2005,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Michel SALVESTRINI, prénommé, SOIXANTE PARTS SOCIALES	60
2.- La société GARDULA INVEST S.A., prénommée, QUARANTE PARTS SOCIALES	40
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La société GARDULA INVEST S.A., prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare céder ses quarante (40) parts sociales à Monsieur Michel SALVESTRINI, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de UN EURO (€ 1,-) symbolique.

Monsieur Michel SALVESTRINI, prénommé, gérant de la société, déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Michel SALVESTRINI, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite l'associé unique se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest à L-6630 Wasserbillig, 19, Grand-rue, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. "Le siège social de la société est établi à Wasserbillig."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Salvestrini, Gardula, Jouaville, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009154678/52.

(090188077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009154736/12.

(090187327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Quintiles Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 115.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154737/10.

(090187329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Solidal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.
R.C.S. Luxembourg B 87.538.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 27 novembre 2009 que:

L'assemblée a nommé au poste de commissaire aux comptes avec effet au 29 janvier 2009 en remplacement de Montbrun Révision Sàrl, commissaire aux comptes démissionnaire:

- M. Carmelo BARDARE, né le 16 novembre 1964 à Wanfercée-Baulet (Belgique), demeurant au 6A, rue de Kreuzerbuch, L-8370 Hobscheid.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009154437/17.

(090187183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Libretti HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 73.787.

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales signé en date du 29 décembre 1999 que les parts sociales de la société de ISK 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Halfdan Thor Karlsson, résidant au Laekjarbergi 5, 221 Hafnarfirdi, Islande	140.000
Total	<u>140.000</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Décembre 2009.

Pour Libretti Holding S. à r.l.

Starbrook International Limited

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009154465/19.

(090186897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Global Refund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 27.359.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154743/10.

(090187338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.
